



Justice internationale : l'Afrique s'insurge et repose le débat

publié le **04/08/2010**, vu **1972 fois**, Auteur : [SAID ISSA](#)

Ouestafnews – Le débat sur « la justice internationale » vient de refaire surface à Dakar à la faveur de la présentation dans la capitale sénégalaise d'un ouvrage écrit par l'ex-président de la Fédération internationale des ligues de droits de l'Homme (FIDH), l'avocat Sidiki Kaba.

Quelques jours auparavant, le même débat devenu récurrent, s'est posé à Kampala où les chefs d'Etats africains réunis fin juillet 2010 pour le sommet de l'Union africaine (U.A) ont refusé l'ouverture d'un bureau de la Cour pénale internationale (CPI) en Afrique et réaffirmé leur refus de coopérer avec cette Cour dans l'affaire du président soudanais Omar El Béchir.

Le président El Béchir, est sous le coup d'un mandat d'arrêt international émis par la CPI qui l'accuse de « crimes de guerre », de « crimes contre l'humanité » et de « génocide ».

« Mettre un chef d'Etat en exercice sous le coup d'un mandat d'arrêt porte atteinte à la solidarité africaine, ainsi qu'à la paix et à la sécurité en Afrique pour lesquelles nous nous sommes battus pendant des années », a réaffirmé, au nom de ses pairs, le président en exercice de l'UA, le Malawite Bingu wa Mutharika lors du sommet de Kampala.

Cette position a déjà été maintes fois répétée par des responsables et des intellectuels africains qui ne comprennent pas « l'acharnement » de la CPI contre les Africains.

« Il s'agit de savoir si cette justice est une justice égale pour tous selon qu'on est pauvre ou riche, selon qu'on est une nation puissante ou une nation pauvre, le débat est de savoir si cette justice écrase les plus faibles et protège les plus forts », a soutenu Me Kaba le 31 juillet 2010 lors d'une cérémonie de dédicace de son livre intitulé « La justice universelle en question : justice de Blancs contre les autres ? »

L'avocat sénégalais reprenait ainsi cet argument de plus en plus défendu par les chefs d'Etat africains, soutenus - pour une fois - par une bonne partie de l'intelligentsia africaine qui s'insurge elle aussi contre la « focalisation » de la CPI et de la justice internationale sur les cas africains, alors qu'ailleurs elle ferme les yeux devant des cas flagrants de violation des droits de l'Homme, dont les auteurs bénéficient d'une impunité totale.

« La justice ne répond pas à une théorie raciale, il faut faire en sorte que la justice soit égale pour tous les êtres humains », a défendu l'avocat qui demande par ailleurs l'extension de la notion de « justice internationale » aux crimes culturels, économiques, écologiques pour prétendre à l'universalité.

En Afrique la spoliation des richesses du continent par des dirigeants corrompus, avec très souvent, la complicité de grandes multinationales occidentales, constitue aujourd'hui une grande préoccupation pour une bonne partie des citoyens et des militants des droits de l'Homme qui veulent que ces crimes soient sanctionnés, au même titre que les violations de droits civils et politiques.

Il est de notoriété publique que beaucoup de chefs d'Etat africains, leur famille et leur entourage, s'approprient les deniers publics pour les placer, dans des compte bancaires à l'étranger, et dans les pays occidentaux notamment.

« L'idéal est que les crimes, crimes de guerre, crime contre l'humanité, génocide... soient jugés à l'intérieur de nos pays et ce n'est que s'il y a incapacité et une absence de volonté de juger de le faire que ces crimes sont déférés devant la cour pénale internationale ».

Néanmoins l'avocat sénégalais relève ce qu'il qualifie de « paradoxe » dans la démarche des Etats africains, lorsque ceux-ci énoncent « l'impérialisme judiciaire ».

La plupart des pays africains ont ratifié le document portant création de la CPI, ce qui devrait en principe les contraindre à accepter ses décisions.

Avant Me Kaba, le juriste malien et président de l'Union inter-africaine des droits de l'Homme (UIDH), Me Bréhima Touré, avait, au moment de son élection à ce poste, fait un plaidoyer en faveur d'une plus grande prise en compte des droits économiques et sociaux.

« Il faut faire comprendre aux Etats que ces questions ne doivent pas être posées en termes de besoin mais en termes de droits », déclarait l'avocat malien dans un entretien à Ouestafnews quelques jours avant sa prise de fonction.

L'avocat malien avait cité le cas particulier de l'or malien qui ne profitait pas aux populations en raison des injonctions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, plus prompts à défendre les intérêts des multinationales que ceux des communautés maliennes.

Mardi 3 Août 2010 Ouestaf News